

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 juin 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membre excusé représenté : (5) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme AVENA), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par M. BON), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représenté par M. JASPART).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 juin 2015

Délibération n° : 34-2015

**Objet : Pain protéiné pour les bénéficiaires des repas à domicile
Demande de subvention à l'Agence Régionale de Santé**

Le Service de livraison des Repas à Domicile pour les seniors du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, situé 36 avenue de Stalingrad à Dijon, contribue au soutien à domicile de près de 900 Dijonnais par an.

Il propose, depuis de nombreuses années, la livraison de repas complets, variés et équilibrés dont le prix est adapté aux revenus de la personne. Début 2014, afin d'améliorer et de compléter la prestation, le service a étoffé son offre et propose à présent, en plus des menus classiques ou diabétiques, une variante sur le plat principal et des plats mixés.

Soucieux d'apporter des réponses concrètes aux besoins des seniors vivant à domicile, le Service des Repas à Domicile propose, depuis le début de l'année, la possibilité de remplacer le pain habituel livré avec le repas par le pain G-Nutrition, un pain hyperprotéiné, sur prescription médicale. A ce jour, 35 pains sont livrés quotidiennement.

Lauréat du trophée de l'innovation en 2013 au Salon de la Santé et de l'Autonomie, ce pain est riche en protéines, en vitamines et nutriments essentiels et participe à la préservation du capital osseux et musculaire. Et parce qu'il allie goût et plaisir et qu'il possède une texture particulièrement moelleuse et légère, c'est un pain tout à fait adapté à la consommation quotidienne des personnes souffrant de dénutrition ou de difficulté à la mastication.

L'action proposée vise à lutter contre la dénutrition des personnes âgées les plus fragiles. Considérant que le schéma régional de prévention bourguignon 2012-2016 s'inscrit dans une démarche de santé publique et que l'un des objectifs est de soutenir les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a répondu favorablement à une demande de subvention formulée par le CCAS pour l'année 2015.

En effet, le montant global du budget prévisionnel 2015 pour cette action s'élevant à 11 000 €, la participation de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne s'élèvera à 6 000 € en 2015.

La signature d'une convention est nécessaire pour obtenir le versement de cette subvention.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention avec l'Agence Régionale de Santé et autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- acceptent le versement de la subvention d'un montant de 6 000 € de la part de l'Agence Régionale de Santé concernant l'action ci-dessus-citée ;
- autorisent le président ou son représentant légal à signer la convention et tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:
26 JUIN 2015

